

Normes de soins pour les personnes souffrant d'arthrite rhumatoïde

Traduction en :	
Effectuée par	
Courrier électronique :	
NDS 1	Les personnes présentant des symptômes d'AR devraient avoir un accès opportun au clinicien/ professionnel de la santé compétent afin d'établir un diagnostic (différentiel) (dans un délai de 6 semaines selon les recommandations EULAR).
NDS 2	Les personnes souffrant d'AR devraient obtenir des informations pertinentes et une formation sur <ul style="list-style-type: none"> • leur maladie, • sa gestion • ainsi que l'ensemble des aspects de la vie avec leur AR et de sa gestion, sous forme écrite et en un format adapté et taillé sur mesure pour les personnes, de manière opportune et appropriée à leurs besoins.
NDS 3	Les personnes souffrant d'AR devraient recevoir un plan de traitement élaboré sur base individuelle entre elles et leur clinicien lors de chaque visite.
NDS 4	Au début de tout traitement spécifique à la maladie, les personnes souffrant d'AR devraient recevoir une formation intégrale au sujet des avantages attendus et de quelconques risques potentiels mais également faire l'objet d'une évaluation intégrale portant à la fois sur le statut clinique et les aspects de sécurité.
NDS 5	Les personnes souffrant d'AR devraient faire l'objet d'une évaluation intégrale quant aux symptômes, à l'activité de la maladie, aux blessures, à la comorbidité et à la fonction au moment du diagnostic ; ces évaluations devraient également être effectuées

Normes de soins pour les personnes souffrant d'arthrite rhumatoïde - traduction

	annuellement ; si la maladie n'est pas dans la cible, l'évaluation clinique devrait être réalisée au moins trimestriellement (toutes les variables cliniques) et probablement de manière plus fréquente suite à une aggravation nette.
NDS 6	Les personnes souffrant d'AR devraient avoir un accès rapide aux soins lorsqu'elles ressentent une aggravation significative de la maladie.
NDS 7	Les personnes souffrant d'AR devraient être traitées en ayant recours à un agent antirhumatismal modificateur de la maladie dès que le diagnostic est posé.
NDS 8	Si l'objectif de faible activité de la maladie ou de rémission n'est pas atteint en ayant recours à des ARMM synthétiques (habituellement le méthotrexate), le traitement devrait faire l'objet d'une nouvelle évaluation au moins sur base trimestrielle.
NDS 9	Les personnes souffrant d'AR devraient faire l'objet d'une évaluation de la douleur et le soulagement de la douleur liée à l'AR devrait être envisagé.
NDS 10	Les personnes souffrant d'AR et présentant des problèmes articulaires résiduels malgré une thérapie pharmacologique (y compris intra-articulaire) et non-pharmacologique de pointe devraient faire l'objet d'une évaluation par un chirurgien orthopédiste dans un délai de 3 mois si tant est qu'elles présentent des lésions articulaires / des problèmes des parties molles pouvant probablement être résolus par la chirurgie.
NDS 11	Les personnes souffrant d'AR devraient avoir accès à un traitement pharmacologique et non-pharmacologique fondé sur des données probantes.

Normes de soins pour les personnes souffrant d'arthrite rhumatoïde - traduction

NDS 12	Les personnes souffrant d'AR devraient avoir accès à un professionnel de la santé spécialisé afin de recevoir une évaluation, des conseils et une formation quant à l'ensemble des éléments liés à leur maladie.
NDS 13	Les personnes souffrant d'AR devraient comprendre les avantages liés aux exercices et à l'activité physique et devraient recevoir des instructions afin de réaliser les exercices de manière correcte.
NDS 14	Les personnes souffrant d'AR devraient recevoir des informations, des conseils et une formation sur la protection des articulations et les principes ergonomiques ainsi que sur les méthodes fondées sur l'activité afin d'améliorer le fonctionnement au niveau de la vie quotidienne et la participation aux rôles sociaux. Elles devraient recevoir des informations, des conseils et une formation sur les attelles, aides, conseils et autres produits destinés à l'adaptation de leur environnement.
NDS 15	Les personnes souffrant d'AR devraient recevoir des informations et conseils quant à <ul style="list-style-type: none"> • un mode de vie sain (comme l'arrêt de toute consommation de tabac, une consommation équilibrée d'alcool, l'activité physique, un régime alimentaire sain, la gestion des troubles du sommeil si nécessaire)# • la prévention des accidents et blessures, • les groupes de soutien et organisations de patients, • l'instant auquel envisager la chirurgie et • les possibilités de traitement supplémentaires que certaines personnes sont susceptibles de trouver utiles.
NDS 16	Les personnes souffrant d'AR et souhaitant essayer des thérapies alternatives que certaines personnes ont trouvées bénéfiques sur le plan des symptômes devraient être informées des preuves restreintes.

Ce que cela signifie pour vous et votre arthrite rhumatoïde...

1	Mon AR a-t-elle été diagnostiquée par un professionnel de la santé spécialisé dans un délai de 6 semaines à compter de l'apparition des symptômes ?
2	Est-ce que je comprends ma maladie, le rôle que je joue au niveau de sa gestion et le rôle des professionnels de la santé ? M'a-t-on donné des informations en différents formats et/ou une formation au sujet de ma maladie ? M'a-t-on donné des informations et / ou une formation au sujet des traitements, de leurs avantages et risques ? M'a-t-on donné des informations et une formation appropriée à mes besoins, à savoir à la gestion de la douleur/des poussées, des réactions aux médicaments ? M'a-t-on donné des informations au sujet d'œuvres de bienfaisance destinées aux patients et d'organisations jugées comme étant des sources d'informations fiables étayées par des données probantes ainsi que leurs coordonnées ?
3	Ai-je reçu un plan de traitement englobant l'explication de ma gestion, les objectifs et résultats attendus ainsi que les coordonnées importantes ?
4	Ai-je été informé(e) au sujet des avantages et risques potentiels attendus suite au traitement ? Mon statut clinique et la sécurité ont-ils fait l'objet d'une évaluation avant le début du traitement ? Ai-je été informé(e) au sujet de la vaccination ?
5	Ai-je reçu un calendrier des évaluations régulières de ma maladie, des symptômes, de l'activité de la maladie et de ce que je peux faire ?
6	Ai-je été informé(e) quant aux personnes que je peux contacter, aux horaires selon lesquels je peux le faire et à la façon dont je peux le faire si ma maladie s'aggrave ?
7	Suis-je sous agent antirhumatismal modificateur de la maladie et si tel n'est pas le cas, est-ce que j'en comprends la raison ?

Normes de soins pour les personnes souffrant d'arthrite rhumatoïde - traduction

8	Si mon objectif de faible activité de la maladie ou de rémission n'est pas atteint, mon traitement est-il réévalué au moins trimestriellement ?
9	Sais-je comment contrôler la douleur liée à mon AR ?
10	Ai-je été informé(e) des possibilités chirurgicales et leurs avantages et risques m'ont-ils été expliqués ?
11	Ai-je accès à des traitements pharmacologiques et non-pharmacologiques en fonction de mon besoin clinique ?
12	Au besoin, ai-je l'opportunité de recevoir de l'aide de la part de professionnels de la santé comme le rhumatologue, le diététicien, le médecin généraliste, l'infirmière, l'ergothérapeute, le physiothérapeute, le psychologue et le travailleur social ? Des informations m'ont-elles été proposées sur la façon de contacter différents membres de l'équipe pluridisciplinaire dès que possible après l'établissement de mon diagnostic, sur la raison de cette prise de contact et sur les horaires selon lesquels je peux les contacter ?
13	Ai-je été informé(e) au sujet de l'activité physique et d'exercices spécifiques pour moi ?
14	Ai-je reçu des informations et si nécessaire des conseils et une formation sur les aides, dispositifs et principes ergonomiques afin d'améliorer la fonction au niveau de la vie quotidienne et la participation aux rôles sociaux ?
15	Ai-je été informé(e) au sujet d'un mode de vie sain ? Ai-je été informé(e) au sujet des thérapies alternatives et des preuves restreintes disponibles ?